

tes les autres, c'est-à-dire qu'elle clochât un peu. Vous êtes bien plus juste dans les vôtres : celle du printemps est charmante; et celle de l'aurore est précieuse, et riante au possible. Enfin, l'une et l'autre sont telles qu'elles pourraient bien vous avoir fait des affaires. Je me doute fort qu'une dame et une demoiselle qui sont ici ne les ont point vues sans envie. C'est chose étrange dans ce sexe que l'ambition d'être la plus belle ! Mais vous avez bon moyen de vous mettre en grâce.

De votre muse ravissante  
Les chants, les discours séducteurs,  
Apaiseront par leurs charmes flatteurs  
Cette tempête menaçante.  
Un encens bien moins précieux  
Que n'est celui que votre main présente  
A mille fois fléchi la colère des dieux.

Après tout, monsieur, c'est bien le moins que je vous doive pour vos présents que de vous en remercier. Vous êtes le premier homme du monde pour les châteaux en Espagne; et, puisque vos rêveries sont si agréables, je ne m'étonne plus que vous vous y plaisiez tant. C'est un mal qui se communique, et je vous avoue qu'en lisant votre lettre, je n'ai pu me défendre d'y tomber.

Tout indigne que je me sens  
Des biens que m'ont donnés vos songes,  
J'ai quelque temps abandonné mes sens  
A de si doux et si plaisants mensonges.  
Déjà mon esprit, prévenu,  
De vos riches bienfaits régiait le revenu;  
Déjà, dressant les équipages,  
Je me donnais jusqu'à des pages,  
Et, digne nourrisson de l'aise et du sommeil,  
Je me trouvais le teint plus frais et plus vermeil.  
Je me trouvais d'autres vertus encore,  
Vertus d'un abbé seulement,  
Et que tout autre humain ignore;  
Mais enfin, en moins d'un moment,  
La raison, qui nous sert bien moins à nous conduire  
Qu'à nous persécuter toujours cruellement,  
Est venue à mes yeux détruire  
Du faite jusqu'au fondement  
Un édifice si charmant.

Je n'ai pourtant pas tout perdu, et de tout cela il me reste une chose que j'estime infiniment : c'est le plaisir de savoir que vous me voulez du bien, et que vous avez en quelque manière pour moi les sentiments que j'ai pour vous.

J'ai fait voir votre lettre à mademoiselle de Beaulieu. Sa jeunesse et sa modestie ne lui ont pas permis de dire ce qu'elle en pensait; mais je ne doute point que des douceurs si bien apprêtées ne l'aient touchée comme elles doivent. Monsieur et madame d'Hervart, et mademoiselle de Gouvernet, m'ont chargé de vous faire leurs compliments. Votre lettre leur a fait un plaisir infini, et je pense que la campagne, qu'ils aiment déjà tant, les charmerait bien davantage, s'ils y étaient souvent régalez de semblables lectures. Mademoiselle de Gouvernet me charge de vous dire, monsieur, qu'elle n'est fâchée de n'avoir pas toutes les grâces dont vous la louez, que parce que ce défaut l'empêche de vous remercier comme vous le méritez. Adieu, monsieur; je suis tout à vous.

#### XXIX. — A MADAME ULRICH<sup>1</sup>.

Octobre 1688.

J'ai reçu, madame, une lettre de vous, du 28 du passé, et vous aviez écrit une seconde lettre où il n'y avait remontrance aucune. Comme vous n'avez pas résolu de profiter de celles que je vous ai faites, je vous suis fort obligé de ce que vous me dispensez de vous en faire d'autres à l'avenir : c'est là tout à fait mon compte. Je n'ai nullement le caractère de Bastien le remontreur; c'est un quolibet. Cependant délivrez-moi le plus tôt que vous pourrez de l'inquiétude où je suis touchant le retour de votre époux; car je n'en dors point. Cela et mes rhumes me font jeter dans une insomnie qui durera jusqu'à ce que vous soyez à Paris. Joignez à tous ces ennemis du sommeil (ceci est dit poétiquement) l'amitié violente que j'ai pour vous, et vous trouverez beaucoup de nuits où j'aurai le temps de m'occuper du souvenir de vos charmes, et de bâtir des châteaux. J'accepte, madame, les perdrix, le vin de Champagne, et les poulardes, avec une chambre chez M. le marquis de Sablé<sup>2</sup>, pourvu que

<sup>1</sup> Madame Ulrich fut la dernière maîtresse de la Fontaine, et a été l'éditeur de ses Œuvres posthumes. Voyez, sur ce qui la concerne, l'histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine, troisième édition, 1824, in-8°, p. 470 et 479.

<sup>2</sup> Il était frère de l'abbé Servien, de la duchesse de Sully, et du prince Henrichemont, et issu d'Abel Servien, surintendant

cette chambre soit à Paris. J'accepte aussi les honnêtetés, la bonne conversation, et la politesse de M. l'abbé de Servien, et de votre ami. En un mot, j'accepte tout ce qui donne bien du plaisir; et vous en êtes toute pétrie. Mais j'en viens toujours à ce diable de mari, qui est pourtant un fort honnête homme. Ne nous laissons point surprendre. Jemeurs de peur que nous ne le voyions sans nous y attendre, comme le larron de l'Évangile. Évitez cela, je vous en supplie, et si nous pouvons; car je ne suis pas un répondant trop sûr de son fait, non plus que madame<sup>3</sup>, dont je me suis porté pour caution envers un époux qui est quelquefois un peu mutin. Vous payerez de caresses pleines de charmes : mais moi, de quoi payerai-je ? Adieu, madame; aimez-moi toujours, et me maintenez dans les bonnes grâces des deux frères. Qui a tâté d'eux un moment sans plus ne s'en peut passer, qu'avec une peine à laquelle je renonce de tout mon cœur.

J'ai vu mademoiselle Thérèse<sup>4</sup>, qui m'a semblé d'une beauté et d'un teint au-dessus de toutes choses. Il n'y a que la fierté qui m'en choque. Ne vous êtes-vous pas aperçue que votre fille était une fière petite peste ? Je la verrai encore aujourd'hui, s'il plaît à Dieu.

Ne nous laissons pas surprendre, je vous en prie. Je m'informerai; mais qui diantre sait précisément quand on reviendra ? Les jours vous sont des moments en la compagnie des deux frères, et ils me sont des semaines en votre absence. Ne vous étonnez donc pas si je crie si haut, et si je rebats toujours une même note.

#### XXX. — A LA MÈME.

Novembre 1688.

J'ai reçu, madame, une de vos lettres, qui est sans date. Elle est si pleine de tendresse à

des finances. Le marquis de Sablé et l'abbé Servien eurent des mœurs très-dissolues. Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle*, t. I, p. 87. — Duclos, *Mémoires secrets*, édit. de 1791, t. I, p. 291. — *Œuvres de Voltaire*, édit. de Renouard, t. XIII, p. 6. — *Recueil manuscrit de chansons critiques et historiques*, t. III, p. 62 et 536.

<sup>3</sup> Fille de madame Ulrich : elle fut élevée dans les sentiments de la plus rigoureuse piété : elle y persista; et le chagrin que lui causa la conduite de sa mère la détermina à se renfermer dans

mon égard, et de toutes choses qui me doivent être infiniment agréables, que je voudrais en retenir une que je vous écrivis il y a dix jours, et qui ne vous a été envoyée que samedi dernier. J'ai vu mademoiselle Thérèse depuis cela, non pour obéir à vos ordres, mais pour mon plaisir, et très-grand plaisir. Elle avait le plus beau teint que fille que j'aie vue de ma vie. Ne vous allez pas imaginer que nous nous laissons mourir de chagrin pendant votre absence. C'est une chose qui se dit toujours, et qui n'arrive jamais. Je suis au désespoir de vous avoir fait les remontrances que je vous ai faites : non qu'elles ne soient raisonnables; mais votre lettre ne permet pas qu'on écoute la raison en façon du monde, et vous renverserez l'esprit de qui vous voudrez, et quand vous voudrez, fût-ce un philosophe du temps passé. Il me semble, par la vôtre, que vous ne voulez point de réponse; car vous dites que vous ne me marquez point le lieu où vous êtes. Cependant on vous y a envoyé ma lettre, et d'autres encore. On ne se saurait imaginer une plus agréable compagnie que celle que vous avez. Dieu vous la conserve, et ramenez-la au plus tôt, si vous m'en croyez : non que la campagne doive finir tout à l'heure; mais, comme on dit que le prince d'Orange<sup>5</sup> s'en retourne en Angleterre, nos princes et nos grands seigneurs pourraient bien s'en revenir au plus vite. Je n'oserais m'étendre sur le chapitre qui vous a fait partir, et qui vous pourrait arrêter un peu trop longtemps; il me paraît, par la vôtre, que vous ne le souhaitez pas. Je verrai souvent mademoiselle votre fille, et penserai un peu plus souvent à vous, bien certain que, de votre part, vous n'avez garde de m'oublier.

le couvent d'Évreux, où elle prit le voile. Voyez l'histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine, troisième édition, 1824, in-8°, p. 477.

<sup>4</sup> Le prince d'Orange s'était d'abord rendu en Angleterre en 1681, pour avoir une entrevue avec le roi Charles II; mais il y retourna en 1688 avec des intentions hostiles. Il mit à la voile le 30 octobre; et cette circonstance détermine à peu près la date de cette lettre. Voyez Misson, *Mémoire d'un voyageur en Angleterre*, 1698, in-12, p. 152; et *Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa main*.

## XXXI.

A S. A. S. M<sup>ca</sup> LE PRINCE DE CONTI<sup>1</sup>.

Juillet 1689.

MONSIEUR,

Dans le temps qu'on allait juger le procès de mademoiselle de la Force<sup>2</sup>, un de mes amis de province me pria de lui mander ce qui en arriverait. Je crus que de lui écrire simplement le contenu de l'arrêt, et quelque chose de ce qu'auraient dit les avocats, ce serait ne faire que ce qu'ont fait un nombre infini de gens qui ont informé de cette affaire tout le public. Je jugeai donc à propos de la mettre en vers. Je commence par une espèce de *lamentabile carmen*, à la manière des anciens; et, comme l'aventure est tragi-comique, je me laisse bientôt entraîner à ma façon d'écrire ordinaire. Voici la chose telle qu'elle est. Si je l'avais écrite pour votre altesse, j'aurais essayé de lui donner une forme un peu différente.

Pleurez, citoyens de Paphos,  
Jeux et Ris, et tous leurs suppôts;  
La Force est enfin condamnée.  
Sur le fait de son hyménée  
On vient de la tympaniser.  
Elle n'a qu'à se disposer  
A faire une amitié nouvelle.  
Que le ciel console la belle!  
Et puisse-t-elle incessamment  
Se pourvoir d'époux ou d'amant,  
Lequel il lui plaira d'élire!  
Elle a de l'esprit, c'est tout dire;  
Mais a-t-elle eu du jugement,  
De manquer l'accommodement?  
Briou lui promettait monnaie<sup>3</sup>.  
Dos à dos la cour les renvoie,  
Après que la chose a longtemps  
Été tout d'un contraire sens.

<sup>1</sup> François-Louis, prince de Conti.

<sup>2</sup> Il s'agit ici du procès intenté contre mademoiselle de la Force, pour faire casser son mariage avec le fils du président Briou. Ce procès fut jugé définitivement, et sur appel, le 13 juillet 1689; et le jugement fut tel que la Fontaine le rapporte dans cette lettre. On doit consulter à ce sujet l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 502 et 514. Charlotte-Rose Caumont de la Force, petite-fille de Jacques de la Force, maréchal de France, s'est rendue célèbre par ses romans historiques, et mourut à Paris en mars 1724, à l'âge de soixante-dix ans; d'autres disent soixante-quatorze ans.

<sup>3</sup> Le président Briou avait fait offrir à mademoiselle de la Force une forte somme d'argent, si elle voulait consentir à la rupture de son mariage: elle s'y refusa.

L'arrêt, entre autres points, ordonne  
Que tous deux paieront une aumône:  
Mille francs la belle, et Briou  
Mille écus, sans qu'il manque un sou.  
D'intérêt pour l'état de fille  
Violé dans telle famille,  
Un seul denier ne se paiera;  
Qui plus y mit, plus y perdra.

Pleurez, Amours, gens de Cythère:  
Celle que Vénus votre mère  
Gratifiait de mains beaux dons  
Va passer des jours un peu longs.  
La Force a sa cause perdue,  
Après s'être bien défendue  
Par la bouche des avocats,  
Et, je crois, en tout autre cas.  
Ces messieurs ont dit des merveilles  
Qu'elle a de ses propres oreilles  
Entendu très-distinctement;  
Car elle était au jugement.  
Et que diable allait-elle y faire?  
Était-ce chose nécessaire?  
Fallait-il la montrer son nez?  
Mille brocards se sont donnés,  
Bons et mauvais, de toute espèce,  
Quelques-uns emportant la pièce.  
Un des Cicérons de ce temps  
Dit force traits assez plaisants.  
L'avocat général lui-même,  
Avec son sérieux extrême,  
Alléqua devant tout Paris  
L'écriture et les cinq maris  
Que gardait la Samaritaine.  
L'orateur de cour souveraine  
Fit là-dessus claquer son fouet,  
Savant en amour comme en dret.  
C'est un dieu de sa connaissance.  
Hé! pourquoi la jurisprudence  
Bannirait-elle cet enfant  
Qui des Catons va triomphant?  
Voit-on qu'il épargne personne?  
Il soumet jusqu'à la couronne;  
J'entends la couronne des rois,  
Et non celle de saint François.

Pleurez, habitants d'Amathonte!  
La Force, non sans quelque honte,  
A vu rompre les doux liens  
Qui lui promettaient de grands biens.  
Doux liens? ma foi non, beau sire.  
Sur ce sujet c'est assez rire.  
Je soutiens et dis hautement  
Que l'hymen est bon seulement  
Pour les gens de certaines classes.  
Je le souffre en ceux du haut rang,  
Lorsque la noblesse du sang,  
L'esprit, la douceur, et les grâces,  
Sont joints au bien; et lit à part.  
Il me faut plus à mon égard.

Et quoi? de l'argent sans affaire;  
Ne me voir autre chose à faire,  
Depuis le matin jusqu'au soir,  
Que de suivre en tout mon vouloir;  
Femme de plus assez prudente  
Pour me servir de confidente.  
Et, quand j'aurais tout à mon choix,  
J'y songerais encor deux fois.

Je vous supplie, monseigneur, que cet ouvrage, que je vous envoie seulement pour vous divertir, demeure *sub sigillo confessionis*. Je vous en fais part comme je ferais à mon confesseur, bien que cet emploi ne se donne guère à un prince du sang, de votre âge. Votre altesse empêchera, s'il lui plaît, que cet écrit ne passe en d'autres mains que les siennes: car mademoiselle de la Force est fort affligée; il y aurait de l'inhumanité à rire d'une affaire qui la fait pleurer si amèrement. Que si vous voulez que ces vers soient vus des personnes de votre cour, je vous supplie que ce soit de celles qui auront un peu de discrétion, et qui seront capables d'entrer sérieusement dans les déplaisirs d'une fille de ce nom-là.

## XXXII'. — AU MÊME.

8 août 1689.

MONSIEUR,

Je n'ai différé d'écrire à votre altesse sérénissime que pour ne pas interrompre une attention qu'apparemment elle donne à ce qui se passe le long du Rhin<sup>2</sup>. Cependant, comme votre esprit embrasse un nombre infini de choses tout à la fois, il n'est pas impossible que mon tribut ne soit reçu de vous favorablement, aux endroits du moins qui vous sembleront les plus dignes de vous attacher. Je souhaiterais que ce fussent ceux où je vous entretiendrais de vous-même. Si quelque peu d'amour-propre apportait quelque tempérament à votre mérite aussi

<sup>1</sup> Pour les éclaircissements relatifs à cette lettre on doit consulter l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 482; et ci-dessus p. 564.

<sup>2</sup> La guerre se poursuivait avec activité, et le Palatinat avait été le théâtre de nouveaux incendies et de nouveaux ravages. Voyez Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 425; et les *Mémoires de Dangeau*, sous la date du 3 juin 1689, édition de Lemontey, p. 50.

bien qu'à la délicatesse de votre goût, on entreprendrait quelquefois de vous louer; mais le trop d'esprit et la modestie vous font tort. Je trouve étrange que cette dernière veuille s'opposer aux éloges dont les autres vertus sont dignes, et qu'elle se fasse toujours valoir au préjudice de ses compagnes. Voilà sans mentir une contrainte qui est trop dure, et qui approche en quelque façon de la tyrannie. Je m'en plaindrai plus au long dans une lettre qui suivra de près celle-ci, et où j'ai résolu d'examiner, en académicien, le bien et le mal qu'il y a d'ordinaire dans nos louanges. Un plus habile que moi saurait si bien apprêter l'encens, que vous auriez honte de le refuser. J'y emploierai quelque jour tout ce que j'ai d'art; et, en attendant, agréez un échantillon de celui que je destine à la princesse<sup>4</sup> que vous aimez, et qui vous a continuellement dans son souvenir.

J'ai rang parmi les nourrissons  
Qui sont chers aux doctes pucelles,  
Et souvent j'ose en mes chansons  
Célébrer des rois et des belles.

Cependant mon art est ici  
Bien au-dessous de la matière.  
Je n'entreprendrai pas aussi  
De louer Bourbon tout entière.

Elle plaît: il n'est point de cœurs  
Qui n'en rendent un témoignage.  
De ce don aux charmes vainqueurs  
Les Grâces font leur apanage.

Bourbon sait sur nous exercer  
Une aimable et douce puissance;  
Elle ravit sans y penser:  
Que fait-elle lorsqu'elle y pense?

En ses yeux un feu luit toujours,  
De qui toute âme est tributaire;  
Celui qui brille en ses discours  
N'est pas moins assuré de plaire.

Je me souviens d'avoir écrit,  
Fondé sur des raisons puissantes,  
Que sans les beautés de l'esprit  
Celles du corps sont languissantes.

Celui-ci fait naître l'amour;  
Mais l'autre empêche qu'il ne meure,

<sup>4</sup> Marie-Thérèse de Bourbon, que le prince de Conti avait épousée le 29 juin 1688.

Surtout quand au même séjour  
Une belle âme a sa demeure.

J'ai cité Bourbon à propos :  
Joignez tout ce mérite insigne,  
Il n'est déesse ni héros  
Qui de notre encens soit si digne.

Je ne devrais pas commencer ma lettre par un sujet auprès duquel tout le reste vous semblera mériter très-peu cette attention que je vous demande. Sans m'arrêter à aucun arrangement, non plus que faisait Montagne, je passe de l'hôtel de Conti<sup>1</sup> aux affaires de delà les monts, c'est-à-dire, d'une princesse extrêmement vive à un pape qui va mourir<sup>2</sup>.

Pour nouvelles de l'Italie,  
Le pape empire tous les jours.  
Expliquez, seigneur, ce discours  
Du côté de la maladie;  
Car aucun saint-père autrement  
Ne doit empirer nullement.  
Celui-ci véritablement  
N'est envers nous ni saint ni père :  
Nos soies, de l'erreur triomphants,  
Ne font qu'augmenter sa colère  
Contre l'ainé de ses enfants<sup>3</sup>.  
Sa santé toujours diminue.  
L'avenir m'est chose inconnue,  
Et je n'en parle qu'à tâtons :  
Mais les gens de delà les monts  
Auront bientôt pleuré cet homme<sup>4</sup>;  
Car il défend les Jeannetons<sup>5</sup>,  
Chose très-nécessaire à Rome.

Comme il ne coûte rien d'appeler les choses par noms honorables, et que les nymphes de

<sup>1</sup> Il était situé sur le quai qui depuis a pris le nom de quai Conti, entre le Pont-Neuf et la porte de Nesle, sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'hôtel des Monnaies. Sur le plan de Paris, gravé par Berey en 1660, cet hôtel porte le nom d'hôtel Guénégaud, parce qu'il avait appartenu au secrétaire d'état de ce nom, qui l'avait fait rebâtir. On y admirait une chapelle construite par Mansard. Voyez le Maire, *Paris ancien et moderne*, 1685, t. III, p. 257.

<sup>2</sup> Benoît Odelscalchi, ou Innocent XI, fut élu pape le 11 septembre 1676, et mourut le 12 septembre 1689, six jours avant la date de cette lettre; mais cette nouvelle n'était pas encore parvenue à Paris. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 516.

<sup>3</sup> On sait que le roi de France a en cour de Rome le titre de *filis aîné de l'Église*. La Fontaine parle ici des mesures violentes prises par les ministres de Louis XIV contre les protestants, que le pape avait raison de ne pas approuver.

<sup>4</sup> Il fut au contraire fortement regretté, excepté par la France, qui s'était opposée à sa nomination.

<sup>5</sup> On sait ce que la Fontaine entendait par les *Jeannetons*; et il s'en explique assez clairement dans sa lettre au duc de Vendôme.

delà les monts, les bergers même, pourraient s'offenser de celui-ci, je leur dirai que j'ai voulu d'abord les qualifier de Chloris; mais ma rime m'a fait choisir l'autre nom, que j'avais déjà consacré à ces sujets-là. Les registres du Parnasse ont un cérémonial où il y en a pour tous les degrés et pour tous les âges. Je ne m'arrête point à cela, et ne prends pas garde de si près à la distribution de ces dignités, que je donne fort souvent par caprice, ou pour une considération fort légère.

Je me contente à moins qu'Horace :  
Quand l'objet en mon cœur a place,  
Et qu'à mes yeux il est joli,  
*Do nomen quod libet illi*<sup>4</sup>.

Horace les avait ennoblies auparavant; mais ce privilège ne m'appartient pas.

Après vous avoir parlé de l'Italie, je viens, monseigneur, à ce qui concerne l'Angleterre<sup>5</sup>.

Halifax, Bentinck et Danby,  
N'ont qu'à chercher quelque alibi  
Pour justifier leur conduite.  
Quoi qu'en puisse dire la suite,  
C'est un très-mauvais incident.  
Halifax<sup>6</sup> semblait fort prudent.  
Danby<sup>7</sup>, je ne le connais guère.

<sup>4</sup> Je lui donne le nom qu'il me plaît. (Voyez HORAT., *Satir.*, lib. I, II, v. 425, 426.) Notre poète se plaisait à faire remarquer cette conformité de goût entre lui et Horace; il y fait encore allusion dans le conte intitulé *le Cas de conscience*, liv. II, v.

<sup>5</sup> VAR. Dans la contrefaçon faite en Hollande des *Œuvres posthumes de la Fontaine*, 1696, p. 185, on a supprimé le mot *l'Angleterre*, et on a mis « à ce qui concerne les autres pays. » On a retranché les seize premiers vers, et on y a substitué cette phrase : « On dit que le parlement d'Angleterre va « faire une exacte recherche de plusieurs particuliers qui se sont « enrichis dans les règnes précédents, ou des dépouilles des « malheureux, ou des revenus de la couronne. » Ces changements prouvent que le prince d'Orange ne souffrait pas la liberté de la presse en Hollande pour ce qui le concernait. La Convention lui avait donné, le 17 février, la couronne à lui et à sa femme; et ils avaient été proclamés souverains le 24 du même mois, ou le 15, vieux style. Le roi Jacques II était débarqué à Kingsdal, en Irlande, le 17 mars. (Voyez Misson, *Mém. d'un voyageur en Angleterre*, in-12, p. 166-172. — *Mém. du maréchal de Berwick*, t. I, p. 48-54. — Burnet's *Hist. of his own time*, édit. in-12, 1755, t. IV, p. 46.)

<sup>6</sup> Halifax avait été créé marquis et garde du sceau privé par Charles II. Il fut fait président du conseil par Jacques II, en 1682; et cependant il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolution qui mit le prince d'Orange sur le trône. Voyez Hum's *Hist. of England*, t. VIII, p. 475, 218, 285, et 502.

<sup>7</sup> Danby avait été fait trésorier sous Charles II, en 1674; et il fut un de ceux qui invitèrent le prince d'Orange à envahir l'Angleterre, pour détrôner Jacques II. Voyez Hum's *Hist.*

Bentinck à son maître sut plaire,  
Jusqu'à quel point, je n'en dis mot :  
S'il n'eût été qu'un jeune sot,  
Comme sont tous les Ganymèdes,  
On aurait enduré de lui,  
Et dans la pièce d'aujourd'hui  
Bentinck ferait peu d'intermèdes;  
Mais prompt, habile, diligent,  
A saisir un certain argent,  
Somme aux inspecteurs échappée,  
Il a du côté de l'épée  
Mis, ce dit-on, quelques deniers.  
Après tout, est-il des premiers  
A qui pareille chose arrive?  
Ne faut-il pas que chacun vive?  
Cependant il a quelque tort,  
Si le gain est un peu trop fort,  
Vu les Anglais et leurs contumes.  
Le proverbe est bon, selon moi,  
Que qui l'oue<sup>1</sup> a mangé du roi,  
Cent ans après en rend les plumes.  
Manger celle du peuple anglais  
Est plus dangereux mille fois.  
Bentinck<sup>2</sup> nous en saura que dire :  
Je n'y vois pour lui point à rire;  
On va lui barrer bien et beau  
Le chemin aux grandes fortunes.  
Dieu me garde de feu et d'eau,  
De mauvais vin dans un cadeau<sup>3</sup>,  
D'avoir rencontres importunes,  
De lecteurs de vers sans répil,  
De maîtresse ayant trop d'esprit,  
Et de la chambre des communes!

*of England*, édit. 1782, t. VIII, p. 11, 63, 78, 87, 205, 285, 515; et *Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, in-8°, p. 478. Voyez encore la *Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa propre main*, 1819, in-8°, t. III, p. 556; Mazure, *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*, 1825, in-8°, t. III, p. 188.

<sup>1</sup> On disait *l'oue* pour *l'ôte*, quand ce proverbe a été fait. (Note de l'éditeur des Œuvres posthumes.)

<sup>2</sup> William Bentinck, né en 1648, fut d'abord page d'honneur du prince d'Orange, qui le mit ensuite dans son conseil privé; puis ambassadeur en France, en 1698. On peut consulter, sur ce qui le concerne, l'*Histoire de la vie et des œuvres de J. de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 521 et 522.

<sup>3</sup> C'est-à-dire un festin. Le mot *cadeau* signifiait alors un repas donné à des femmes. (Voyez, au sujet de ce mot, le conte de la *Courtisane amoureuse*; les *Œuvres de Saint-Académiciens*; l'ouvrage de Louis-Augustin Alemand, intitulé *Nouvelles observations, ou guerre civile des François sur la langue*, 1688, p. 181, au mot *cadeau*; et enfin diverses pièces de vers contre les cadeaux ou les festins donnés à des dames, dans la *Suite du nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, p. 475 à 477.) Dans Molière, le mot *cadeau* se trouve employé dans le sens de festin, et aussi dans celui de divertissements donnés à des femmes. « Tout le monde a couru en foule à la magnificence de la fête dont l'a-mour du prince Iphicrate vient de régaler sur la mer la pro-menade des princesses, tandis qu'elles y ont reçu des cadeaux merveilleux de musique et de danse. » (*Les Amants magnifiques*, acte I, sc. 1.)

Londonderry s'en va se rendre,  
Voilà ce qu'on me vient d'apprendre;  
Mais dans deux jours je m'attends bien  
Qu'un bruit viendra qu'il n'en est rien<sup>4</sup>.  
J'ai même encor certain scrupule :  
Ce siège est-il un siège, ou non?  
Il ressemble à l'Ascension,  
Qui n'avance ni ne recule.  
Jacque aura monté sa pendule  
Plus d'une fois, avant qu'il ait  
Tous ces rebelles à souhait.  
On leur a mené pères, mères,  
Femmes, enfants, personnes chères,  
Qu'on retient par force entassés  
Comme moutons dans les fossés<sup>5</sup>.  
Cette troupe aux assiégés crie :  
Rendez-vous, sauvez-nous la vie !  
Point de nouvelle; au diantre l'un  
Qui ne soit sourd. Le bruit commun  
Est qu'ils n'ont plus de quoi repaître<sup>6</sup>.  
A la clémence de leur maître  
Ils se devraient abandonner.  
Et puis, allez-moi pardonner  
A cette maudite canaille !  
Les gens trop bons et trop dévots  
Ne font bien souvent rien qui vaille.  
Faut-il qu'un prince ait ces défauts ?

C'est envoyer de l'eau à la mer que de vous écrire des réflexions. Ainsi je les laisse, pour vous assurer que je suis avec un profond respect, etc.

XXXXIII<sup>4</sup>.

A. S. A. S. M<sup>ca</sup> LE DUC DE VENDÔME.

Septembre 1689.

Prince vaillant, humain et sage,  
Avouez-nous que l'assemblage

<sup>4</sup> La Fontaine avait raison : Jacques II échoua devant cette place; et cependant on faisait même courir le bruit que le prince d'Orange était pris. Voyez la lettre de l'abbé de Brosse, en date du 20 juillet 1689, dans les *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. VII, p. 7-11.

<sup>5</sup> Il s'agit de l'ordre du maréchal de Rosen, de rassembler tous les protestants des environs de Londonderry, et de les forcer d'entrer dans la ville, afin de consommer le peu de provisions qui s'y trouvait. Cet ordre cruel ne fut pas exécuté, et fut révoqué par Jacques II. Voyez la *Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa main*, traduction française, 1819, in-8°, t. IV, p. 450.

<sup>6</sup> La famine fut si grande que la chair de cheval, les chats, les chiens, et jusqu'aux souris et aux rats, se vendaient des prix exorbitants. (*Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa main*, t. IV, p. 451.)

<sup>7</sup> Voyez, pour les éclaircissements relatifs à cette lettre, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 498.

De ces trois bonnes qualités  
Vaut mieux que trois principautés.  
Force grands pensent d'autre sorte :  
S'ils ont raison, je m'en rapporte ;  
Mais je soutiens encore un point,  
C'est que souvent ils ne l'ont point.  
Sans traiter ici cette affaire,  
Comment, seigneur, pouvez-vous faire ?  
Vous plaignez les peuples du Rhin<sup>1</sup>.  
D'autre côté, le souverain  
Et l'intérêt de votre gloire  
Vous font courir à la victoire.  
Mars est dur ; ce dieu des combats  
Même au sang trouve des appas.  
Rarement voit-on, ce me semble,  
Guerre et pitié loger ensemble.  
Aurions-nous des hôtes plus doux,  
Si l'Allemagne entraît chez nous ?  
J'aime mieux les Turcs en campagne,  
Que de voir nos vins de Champagne  
Profanés par des Allemands<sup>2</sup>.  
Ces gens ont des hanaps<sup>3</sup> trop grands ;  
Notre nectar veut d'autres verres.  
En un mot, gardez qu'en nos terres  
Le chemin ne leur soit ouvert :  
Ils nous pourraient prendre sans vert.  
Prendre sans vert notre monarque !  
Les conducteurs de cette barque  
Y perdraient bientôt leur latin.  
Lorraine eut le nez bien plus fin<sup>4</sup>.  
Il faut se lever plus matin  
Que ne font beaucoup de ces princes,  
Pour pénétrer dans nos provinces.  
Je vois ces héros retournés  
Chez eux avec un pied de nez,  
Et le protecteur des rebelles  
Le cul à terre entre deux selles ;  
Et tout le parti protestant

<sup>1</sup> La Fontaine fait allusion à l'horrible incendie du Palatinat. Dans le *Journal de Dangeau*, sous la date du 5 juin 1687, il est dit : « On a fait brûler Spire, Worms, et Oppenheim.... »  
« On a fait avertir les habitants quelques jours auparavant. »

<sup>2</sup> Les Turcs faisaient alors la guerre à l'empereur d'Allemagne, ennemi de la France; et un des principaux reproches qui furent faits à la diète, séant à Ratisbonne, était d'exciter les Turcs contre l'empire. Notre poète approuve ici cette politique. Voy. Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 420.

<sup>3</sup> Un *hanap* est une grande tasse à boire. Ce mot se trouve dans Nicot et dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, 1696, in-folio. Ainsi il était en usage du temps de la Fontaine. Il paraît saxon d'origine, et se rencontre fréquemment dans les écrits du quatorzième siècle. (Voyez un édit de Philippe VI, en 1352, dans les *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 86; les *Vaux de Vire* d'Olivier Basselin, édit. in-8°, 1821, p. 426 et 266; Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. I, p. 752, et *Supplément*, p. 180.) Brantôme s'en est servi au sujet d'une coupe où l'on avait sculpté des sujets licencieux. « Et vous, monsieur, encore plus d'avoir acheté ce beau hanap. » (*Dames galantes*, Œuvres, t. II, p. 59.)

<sup>4</sup> Le duc de Lorraine prit Mayence le 8 septembre, et lui seul des alliés avait obtenu quelques succès. Voyez Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 424.

Du saint-père en vain très-content.  
J'ai là-dessus un conte à faire.  
L'autre jour, touchant cette affaire,  
Le chevalier de Sillery<sup>1</sup>,  
En parlant de ce pape-ci,  
Souhaitait, pour la paix publique,  
Qu'il se fût rendu catholique,  
Et le roi Jacques huguenot.  
Je trouve assez bon ce bon mot.

Louis a banni de la France  
L'hérétique et très-sotte engeance.  
Il tenta sans beaucoup d'effort  
Un si grand dessein dans l'abord ;  
Les esprits étaient plus dociles.  
Notre roi voyant quelques villes  
Sans peine à la foi se rangeant,  
L'appétit lui vint en mangeant.  
Les quolibets que je hasarde  
Sentent un peu le corps de garde.  
Ce style est bon en temps et lieu.  
Une autre fois, moyennant Dieu,  
Votre altesse me verra mettre  
Du français plus fin dans ma lettre.

Cependant, d'un soin obligeant  
L'abbé<sup>2</sup> m'a promis quelque argent.  
Amen ! et le ciel le conserve !  
Apollon, ses chants, et sa verve,  
Bacchus, et peut-être l'Amour,  
L'occupent souvent tour à tour,  
Sans conter l'hydre créancière.  
Quelque jour ce sera matière  
Pour lui donner, avec raison,  
Autant de têtes qu'à Typhon.  
Il veut accroître ma chevance<sup>3</sup>.  
Sur cet espoir, j'ai par avance  
Quelques louis aux vents jetés,  
Dont je rends grâce à vos bontés.  
Le reste ira sans point de faute  
(Ou bien je compte sans mon hôte :  
Le paillard m'a dit aujourd'hui  
Qu'il faut que je compte avec lui.  
Aimez-vous cette parenthèse ?)  
Le reste ira, ne vous déplaie,  
En vins, en joie, et CETERA.  
Ce mot-ci s'interprétera  
Des Jeannelons, car les Clymènes  
Aux vieilles gens sont inhumaines.

<sup>1</sup> Carloman Philogène Brulart, dit comte de Sillery, dont il est ici question, et auquel est adressé une lettre de la Fontaine qu'on trouvera ci-après, était le septième des fils de Louis Roger Brulart de Sillery et de Marie-Catherine de la Rochefoucauld, et par conséquent le neveu du duc de la Rochefoucauld, auteur des *Maximes*. Sillery, après avoir été capitaine de vaisseau, fut promu au grade de colonel d'infanterie du régiment du prince de Conti, dont il était le premier écuyer. Le 31 mars 1719, il fut nommé gouverneur de la ville d'Épernay en Champagne, et mourut à Paris le 27 novembre 1727, âgé de soixante et onze ans.

<sup>2</sup> L'abbé de Chaulieu.

<sup>3</sup> Mon bien, mon avoir.

Je ne vous répons pas qu'encor  
Je n'emploie un peu de votre or  
A payer la brune et la blonde :  
Tout peut arriver en ce monde.  
Non que j'assemble tous les jours  
Barbe fleurie et les Amours.  
Même dans peu votre finance  
Au sacrement de pénitence  
A mon égard échappera.

Pour nouvelles de par deçà,  
Nous faisons au Temple merveilles.  
L'autre jour on but vingt bouteilles ;  
Régnier<sup>1</sup> en fut l'architréclin<sup>2</sup>.  
La nuit étant sur son déclin,  
Lorsque j'eus vidé mainte coupe,  
Langeamet<sup>3</sup>, aussi de la troupe,  
Me ramena dans mon manoir.  
Je lui donnai, non le bonsoir,  
Mais le bonjour : la jeune Aurore,  
En quittant le rivage maure,  
Nous avait à table trouvés,  
Nos verres nets et bien lavés,  
Mais nos yeux étant un peu troubles,  
Sans pourtant voir les objets doubles.  
Jusqu'au point du jour on chanta,  
On but, on rit, on disputa,  
On raisonna sur les nouvelles ;  
Chacun en dit, et des plus belles.  
Le grand prieur<sup>4</sup> eut plus d'esprit  
Qu'aucun de nous sans contredit.  
J'admire son sens ; il fit rage ;  
Mais, malgré tout son beau langage  
Qu'on était ravi d'écouter,  
Nul ne s'abstint de contester.  
Je dois tout respect aux Vendômes :  
Mais j'irais en d'autres royaumes,

<sup>1</sup> Il s'agit ici probablement de Régnier Desmarets, secrétaire de l'Académie française. Le manuscrit de M. Héricart de Thury a Régnier. Dans les éditions imprimées on a mis à tort Régier.

<sup>2</sup> Le maître buveur, ou plutôt le maître d'hôtel, l'ordonnateur, peut-être le sommelier.

<sup>3</sup> Il est fait mention de Langeamet dans un grand noël satirique qui fut composé vers ce temps contre les personnages de la cour :

Dans la divine étable  
Apparut Langeamet,  
Ayant un air capable  
Et nez de perroquet ;  
Et, d'un ton de fausset  
Commençant son ramage,  
Fatigua le poupon don, don,  
Si fort qu'il ordonna là, là,  
Qu'on le remit en cage.

*Recueil manuscrit de chansons critiques, et historiques*, t. III, p. 339.

<sup>4</sup> Le grand prieur de Vendôme, frère du duc de Vendôme, qui demeurait au Temple, et chez qui avait eu lieu le festin dont parle notre poète. Dans le *Recueil manuscrit des chansons* il est parlé des débauches de M. le grand prieur, et de ses liaisons avec Fanchon Moreau, actrice de l'Opéra, t. III, p. 335 et 332.

S'il leur fallait en ce moment  
Céder un ciron seulement.

Je finis ; et je vous souhaite  
Une victoire très-complète,  
Chance à tous jeux, de la santé,  
Non pas pour une éternité :  
Je suis en mes vœux plus modeste ;  
Pourvu que la bonté céleste,  
A vous, au grand prieur, à moi,  
Donne cent ans de bon aloi,  
Je serai content du partage.  
Vous en méritez davantage ;  
Mais la raison d'un si beau lot  
Ne se dit pas toute en un mot.

Ainsi je ferai fort bien de remettre la chose  
à une autre fois, et de finir cet écrit par une  
protestation solennelle d'être, autant que dure-  
ront ces cent ans de vie que la Parque me doit  
filer, etc.

XXXX.

A S. A. S. M<sup>ca</sup> LE PRINCE DE CONTI<sup>1</sup>.

Novembre 1689.

MONSIEUR,

On m'a dit tant de fois que votre altesse sérénissime était en chemin, et que mes lettres ne la trouveraient plus à l'armée, qu'enfin j'ai manqué l'occasion de faire partir celle-ci. En quel lieu qu'elle vous soit présentée, je vous dirai, à mon ordinaire, que les choses nous paraissent suspendues, tant en Flandre qu'aux bords du Rhin ; et, rien ne réveillant les esprits, il est arrivé un changement dans la robe et dans les finances, qui nous a donné matière de raisonner.

On dormait ici, quand le roi,  
Ayant ses raisons, et très-sages,  
Parmi les gens d'un haut emploi  
A fait un vrai remu-ménage,  
Et mis Harlay premièrement  
A la tête du parlement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> François-Louis, prince de Conti. Massillon, dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée pour ce prince (édit. 1733, in-12, p. 101), nous apprend qu'il avait écrit des mémoires sur les événements de son temps et sur la vie du grand Condé. « Si ces Mémoires, dit l'orateur, que nous avons encore écrits de sa main avec tant de noblesse et de précision, étaient enfin mis au jour, rien ne manquerait plus à la gloire de ce grand homme. » Il n'a rien paru de ces précieux manuscrits. Que sont-ils devenus ?

<sup>2</sup> Nicolas Potier de Novion, qui falsifiait ses arrêts, fut forcé de vendre sa charge à de Harlay. Voyez Lemontey *Nouveaux*